

Station d'épuration : l'état impose la solution cannoise

ASSAINISSEMENT L'État met en demeure Mandelieu d'accepter le projet cannois de reconstruction de la station d'épuration des huit communes du bassin



Le projet cannois de nouvelle station d'épuration a reçu l'aval du préfet, au détriment du projet de Mandelieu. C'est donc cette usine qui remplacera les anciennes installations de Saint-Cassien. (Repro D. R.)

Le préfet a tranché. Le 30 avril dernier il signait un arrêté de Projet d'intérêt général (PIG) en faveur de la future station d'épuration du syndicat cannois, le SIABC⁽¹⁾ présidé par le maire de Cannes.

Sept années de bras de fer

Une décision qui sonne le glas du projet concurrent, celui du SIAOAM⁽²⁾ mené par le maire de Mandelieu, Henri Leroy.

De plus, le préfet met en demeure le maire de Mandelieu de modifier son PLU et de réserver au SIABC les terrains concernés situés sur sa commune. Cette décision annonce sans doute la fin d'un bras de fer qui

freine depuis sept ans la mise aux normes de la station d'épuration des huit communes du bassin cannois.

Henri Leroy injoignable

Le SIAOAM fera-t-il appel de cette décision devant le tribunal administratif? Pas de réponse du président Henri Leroy. Il a été reçu par le préfet juste avant la publication de l'arrêté mais il était injoignable avant-hier, et « en vacances à l'étranger », selon des proches collaborateurs. En mairie, les élus ne souhaitent pas réagir non plus : « Nous n'avons pas reçu le document officiel de la préfecture », argue Mo-

nique Robory-Devaye, première adjointe.

Des conséquences "inadmissibles sur le milieu naturel"

Quoi qu'il en soit, la décision du préfet ravira non seulement les quatre maires du SIABC, mais aussi les tenants de l'écologie. Car « le retard accumulé engendre des conséquences inadmissibles sur le milieu naturel et est susceptible de mettre en cause la santé publique », mentionne le préfet dans son arrêté.

Rappelons que les réseaux d'assainissement des huit communes con-

vergent tous vers la station d'épuration de Saint-Cassien. Que celle-ci est hors-la-loi depuis une décennie mais que, de conflits de personne en batailles juridiques, les communes ne sont jamais arrivées à s'entendre sur un projet commun de mise aux normes.

Ubuesque et coûteux

Rappelons encore que, jusqu'à ce jour, chaque syndicat entendait construire sa propre station en empêchant l'autre d'aboutir et que beaucoup d'argent a été dépensé en procédures et en études parallèles pour arriver à une solution technique quasi identique. Ubuesque et coûteux d'autant qu'au fil du temps les subventions de l'État tournaient à la peau de chagrin et les pénalités financières de l'Europe s'annonçaient sévères et surtout, imminentes.

PIERRE VALET

La station la plus en avance

Les deux stations, se ressemblent comme des sœurs. Celle du syndicat mandolocien est sortie du cabinet d'études en juin 2007 et la mairie a lancé en octobre une procédure dite de "partenariat public-privé". À ce jour, elle n'a pas abouti.

La station du SIABC a été présentée en février 2007 et le syndicat a engagé une double procédure de délégation de service public (DSP). L'une, sous forme de concession, pour la construction et la gestion et

l'autre, sous forme d'affermage, pour le réseau de collecte des eaux usées. Les offres des entreprises sont en cours d'analyse et le choix du prestataire aura lieu en juillet pour les réseaux et en septembre pour la station. Les travaux débiteront début 2009 pour une mise en service prévue fin 2010. La nouvelle station coûtera 65 millions d'euros et générera un surcoût de 40 % sur la partie assainissement de la facture d'eau.

1) SIABC : Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin cannois : Cannes, Théoule, La Roquette-sur-Siagne et Auribeau.

2) SIAOAM : Syndicat intercommunal d'assainissement de l'ouest des A. M. : Mandelieu-La Napouë, Le Cannet-Rocheville, Mougins et Pégomas.